



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 16 juillet 2020 à 12h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| - Conférence Web   | - Marthe Tardif      |
| - Mario Dufour     | - Serge Brault       |
| - Daniel Dumontier | - Ghislain Perreault |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 16 JUILLET 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt programmation TECQ 2019-2023
3. Avis de motion : Règlement numéro 438 (Gestion contractuelle)
4. Levée de l'assemblée

#### 2020-07-220 Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #2020-07-220 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### 2020-07-221 Dépôt programmation TECQ 2019- 2023

#### Résolution #2020-07-221 : Dépôt programmation TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Il est résolu que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

**2020-07-222**  
**Avis de motion :**  
**Règlement**  
**numéro 438**  
**(Gestion**  
**contractuelle)**

**Résolution #2020-07-222 : Avis de motion : Règlement numéro 438 (Gestion contractuelle)**

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 438 décrétant le règlement sur la gestion contractuelle.

De plus un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**2020-07-223**  
**Levée de**  
**l'assemblée**

**Résolution #2020-07-223 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 12h35.

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans la présence du public, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19 ;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE